

4^{eme} RETRO CYCLO

Dimanche 23 avril 2017

CETTE ANNEE PROMENADE AUTOUR DU LAC

Le rassemblement se fera **à la salle Maugeais, à l'ancien stade de foot, rue des Sorts aux Sorinières, comme les années précédentes, à partir de 8 h 30 pour un départ à 9h30** afin de laisser le temps à chacun de **voter**. Un fléchage sera mis en place en arrivant aux Sorinières.

Le repas du midi sera assuré par vous tiré de votre sac à dos que nous prendrons en charge le matin et acheminerons jusqu'à l'endroit où nous mangerons.

Impératif : Inscription à renvoyer au plus tard le 18 avril. Aucune inscription ne sera prise sur place. Nombre limité de cyclo à 60. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs non accompagnés et une autorisation à effectuer les premiers soins en cas d'accident.

Coût de la participation : 8 € par personne

qui comprend le café et brioche au départ, boisson à la pause du matin, l'apéritif le midi et boisson à la pause de l'après midi ainsi que le pot de l'amitié pour clore la journée.

Nom :	Prénom :	Age :
Adresse :	Ville :	
Code postal :	Téléphone :	
Club :	mail :	

Sont admis tous les cyclos du galet à la boîte de vitesse jusqu'à 100 cm3 de cylindre, antérieur à 1985 pour tous les autres cyclos nous contacter.

Marque :	Type :	Année :	Cylindrée :
Nombre de participant :	X 8 =	€	

Chèque libellé au Club **AVAS**

Inscription et règlement à retourner à Pierre Blond 9, rue de l'Ilette 44840 Les Sorinières.

Tél : Jean-Luc 06.07.37.25.11, Philou 06.60.34.58.00

Clause importante : chaque participant devra être en règle avec ses assurances et ses permis. En aucune sorte les organisateurs pourront être tenue responsables en cas d'accident pendant cette randonnée.

Nous vous rappelons que le port du casque homologué et une paire de gants est obligatoire, par le fait de la signature, chaque participant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature

NOM :

Prénom :

Règlement du Retro cyclo

- 1) L'AVAS et Les Déroutés des trois provinces organisent un rassemblement cyclo le dimanche 23 avril 2017. Rendez-vous à partir de 8 h 30 pour un **départ à 9 h 30**. Le parcours de la balade n'empruntera que des routes à faible circulation. Le départ et l'arrivée se feront à la **salle Maugeais, à l'ancien stade de foot, rue des Sports aux Sorinières, comme les années précédentes.**
- 2) La manifestation se déroulera en conformité avec les prescriptions et règlement du code de la route. Tout participant s'engage à se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée par le seul fait de son engagement. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas en tenir les organisateurs pour responsable.
- 3) Est admis comme participant toutes personnes âgées de 14 ans minimum à la date de la randonnée et titulaire d'un permis de conduire correspondant à son véhicule, ainsi que la carte grise de celui-ci et son attestation d'assurance et d'un casque. Sont admis tous les cyclomoteurs du galet à la boîte de vitesse jusqu'à 100 cm³ de cylindrée antérieur à 1985 en bon état de fonctionnement.
- 4) Les véhicules « balais » équipés de gyrophares ne devront pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avérait trop longue, le véhicule sera chargé par un véhicule prévu à cet effet.
- 5) Tout participant à la manifestation doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Toutes personnes ayant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi, seront exclues immédiatement, déclarées responsables à 100 % et ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident. Pour les motards, nous rappelons que le port du casque et des gants est obligatoire.
- 6) Le montant des droits d'engagement est fixé à 8 € par personne pour la journée. Les formulaires d'inscriptions seront impérativement signés par les participants avant le départ de la randonnée.
Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non participation à la manifestation.
Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à y adhérer totalement par le fait de sa signature ci- dessous.

Signature du participant